

Sri Lanka

Environnement opérationnel

Contexte

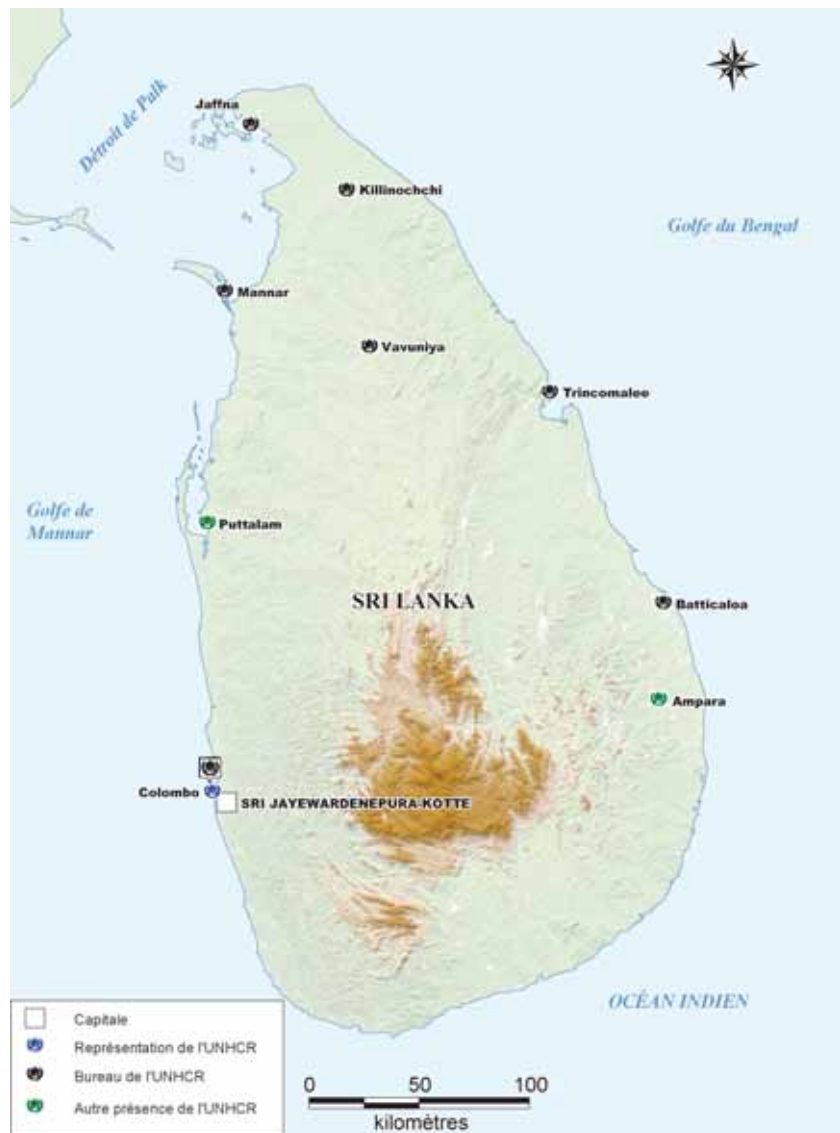
La situation qui règne à Sri Lanka s'est constamment dégradée au cours de l'année 2006-2007. Cette détérioration a eu de graves conséquences humanitaires, notamment un nouveau déplacement massif de population. Au cours du premier semestre 2007, quelque 160 000 déplacés sont arrivés dans le district de Batticaloa, contrôlé par les forces gouvernementales. Les opérations militaires, jusqu'alors centrées sur l'est du pays, ont été transférées au nord, augmentant les risques de déplacements dans les régions de Vavuniya et de Mannar. Tandis que les combats s'intensifient dans le nord, l'accord de cessez-le-feu conclu en 2002 demeure en vigueur ; aucun effort de relance du processus de paix n'a été rendu public.

En septembre 2007, le nombre total des déplacés internes se situait aux alentours de 503 000, dont plus de 190 000 personnes nouvellement déplacées suite à la flambée de violence d'avril 2006. Pour les autres personnes, déplacées à la suite de combats antérieurs, aucune solution durable n'a été élaborée depuis l'accord de cessez-le-feu. D'août 2006 à octobre 2007, plus de 152 000 nouveaux déplacés ont regagné leur lieu d'origine dans les districts de Batticaloa et de Trincomalee. Ces retours, organisés par le Gouvernement, ont été suivis de près par l'UNHCR et d'autres organisations.

Outre un nombre considérable de déplacés internes, le pays accueille aussi bien des demandeurs d'asile que des réfugiés. Sri Lanka n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole de 1967. Dans ce contexte, l'UNHCR continue de procéder à la détermination du statut de réfugié (DSR) et cherche à réinstaller les personnes qui bénéficient de ce statut dans des pays tiers.

Besoins

Afin de parvenir à une paix durable, plusieurs questions fondamentales doivent être réglées : respect des droits de l'homme par toutes les parties, sécurité, réconciliation des communautés, solutions durables pour les déplacés,



protection des droits des minorités, résolution des problèmes de propriété foncière et immobilière et indemnisation des pertes. La recherche de solutions durables se heurte à de nombreux obstacles qui vont des problèmes de sécurité au manque d'infrastructures, de moyens de subsistance et d'activités génératrices de revenus, en passant par la violence incessante, les déplacements à répétition et la difficulté d'accès aux vivres, à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

Total des besoins

2008 : 10 789 341 dollars E.-U.

2009 : 15 038 352 dollars E.-U.

Objectifs principaux

- Plaider pour la protection des déplacés, assurer le suivi et le signalement des problèmes et offrir une assistance juridique et une protection individuelle en cas de besoin.

- Prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste et développer les activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités.
- Atténuer les conflits entre communautés et faciliter la réintégration des déplacés après leur retour.
- Rechercher des solutions durables par l'intégration sur place, le retour et le relogement des déplacés.
- Intervenir auprès des populations nouvellement déplacées en assurant leur sécurité physique et leur enregistrement, en leur offrant une protection d'urgence et en les protégeant durant leur fuite.
- Assurer la gestion des camps et l'approvisionnement en abris d'urgence et en articles non alimentaires de première nécessité.
- Rendre régulièrement compte de la situation des déplacés sri-lankais afin de sensibiliser l'opinion et de l'inciter à soutenir diverses initiatives en leur faveur.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- La sécurité physique des déplacés est renforcée et leur liberté de mouvement est accrue.
- Les déplacés sont dotés de documents d'état civil.
- Grâce à des ateliers et à des formations, les autorités, les forces de sécurité, les ONG et les déplacés possèdent une connaissance approfondie des droits de l'homme, des principes directeurs sur le déplacement interne et de la bonne gouvernance.
- Les déplacés bénéficient d'un meilleur accès aux mécanismes de protection nationaux, et notamment à une assistance juridique gratuite.
- L'UNHCR assure la défense et la protection des cas individuels qui ont des besoins spécifiques.
- L'UNHCR identifie et signale les problèmes de protection et les atteintes aux droits de l'homme ; par des interventions adaptées, une action de plaidoyer et un suivi permanent, il évite qu'ils se reproduisent à l'avenir.
- La prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste sont renforcés.
- La confiance entre les différentes communautés, les institutions gouvernementales et les forces de sécurité est renforcée.
- Des solutions durables sont identifiées et mises en œuvre pour les déplacés.
- Les nouveaux déplacements de population donnent lieu à des interventions d'urgence incluant notamment la construction d'abris et la distribution de produits de première nécessité.
- La coordination efficace des partenaires chargés de la protection garantit une protection stratégique globale.
- L'UNHCR assure des procédures de DSR fiables et équitables auprès des demandeurs d'asile, offre une assistance sous forme de soins et d'entretien aux réfugiés et leur apporte une aide concernant les procédures de réinstallation.

Stratégie et activités

Les opérations de l'UNHCR à Sri Lanka s'appuient sur des mesures de stabilisation destinées à prévenir de nouveaux déplacements en rétablissant la confiance entre les différentes communautés, l'administration civile et les forces de sécurité. Cette approche est couplée à des activités visant à atténuer les conséquences des déplacements récents, ainsi qu'à la recherche active de solutions durables, y compris les retours. À long terme, ces opérations sont axées sur la création d'un réseau de protection intérieur parfaitement à même de préserver les droits des déplacés. Par ailleurs, l'UNHCR veillera à ce que des plans d'urgence soient mis en place pour parer à une nouvelle escalade de la violence.

Les principales composantes des opérations de l'UNHCR à Sri Lanka sont le suivi de la protection et le renforcement des capacités. Le Haut Commissariat et ses partenaires continueront à s'assurer du bien-être global et de la sécurité de l'ensemble des déplacés. Ils accorderont une attention particulière aux besoins des individus les plus vulnérables, en tenant compte du sexe et de l'âge dans la mise en œuvre de la protection et de l'assistance. L'accent sera mis sur la prévention et le traitement de toutes les formes de violence sexuelle et sexiste. Ceci passera par des ateliers de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, au VIH et au SIDA, des programmes de formation et d'information, une aide juridique, un appui médical et psychosocial, ainsi qu'une amélioration des infrastructures dans les sites d'accueil des déplacés. L'UNHCR continuera à aider le Gouvernement à mener une campagne nationale d'enregistrement individuel des déplacés, à créer une base de données complète permettant des actions de protection ciblées et à assurer l'accès des déplacés à l'assistance humanitaire.

La défense de la cause et le renforcement des capacités constituent un élément central de la stratégie de protection de l'UNHCR. Afin de veiller à ce que les déplacés bénéficient du même niveau de protection gouvernementale que les autres citoyens, l'Organisation a créé un réseau national composé d'ONG et d'institutions telles que le ministère de la Construction de la nation et du Développement des infrastructures, le ministère de la Réinstallation et des Services de secours en cas de catastrophe et le ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme.

L'UNHCR continuera à plaider pour l'adhésion de Sri Lanka à la Convention de 1951 et à son Protocole de 1967, à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides ainsi qu'à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Afin d'identifier des solutions durables au sort des déplacés, l'UNHCR effectuera des enquêtes et des évaluations participatives et facilitera des visites de repérage sur le terrain. L'Organisation évaluera régulièrement les possibilités de retour et suivra avec attention les déplacés regagnant leur région d'origine. À leur arrivée, elle lancera des programmes d'assistance englobant la distribution de



UNHCR/G. Marasinghe

Une loi de 2003 permet aux travailleurs des plantations, des tamouls d'origine indienne, d'obtenir la nationalité sri-lankaise.

kits de construction d'abris, des projets à impact rapide destinés à rétablir les infrastructures, des activités génératrices de revenus et des mesures de rétablissement de la confiance entre les communautés. L'UNHCR aidera également le Gouvernement à trouver d'autres solutions telles que le relogement ou l'intégration sur place. Dans cette optique, l'Organisation veillera à ce que des terres soient allouées, à ce que les conditions de sécurité garantissent la viabilité des retours et à ce que des ONG puissent intervenir dans ces zones pour faciliter le passage des opérations de secours à l'aide au développement.

Par ailleurs, le Haut Commissariat appuiera des initiatives telles que les associations de défense des déplacés, les comités pour la paix et les activités de promotion d'une coexistence pacifique. Il organisera en outre des réunions régulières avec les déplacés et les communautés d'accueil afin d'atténuer la méfiance, d'améliorer la communication et d'accroître leur autonomie. Ces mesures seront couplées à la restauration matérielle des infrastructures communautaires et au renforcement des organisations basées sur la communauté.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Pakistan	150	150	140	140	130	130
	Pays divers	40	40	40	40	20	20
Demandeurs d'asile	Pakistan	120	120	110	110	100	100
	Pays divers	30	30	30	30	30	30
Réfugiés rapatriés		200	20	1 000	100	3 000	250
Déplacés internes		797 000	797 000	787 000	787 000	665 000	665 000
Déplacés de retour		50 000	50 000	102 000	102 000	100 000	100 000
Autres pers. relevant de la compétence de l'UNHCR		5 000	2 000	15 000	5 000	20 000	5 000
Total		852 530	849 340	905 310	894 410	788 270	770 520

Le suivi des problèmes de protection permet de détecter les signes annonciateurs d'éventuels mouvements de population et d'intervenir rapidement en cas de déplacements. Dans le cadre du développement de ses activités de protection, l'UNHCR cherchera de nouveaux sites pour installer les déplacés, définira leur agencement en fonction de critères de protection, appliquera des mesures de sécurité et plaidera pour que ces personnes accèdent sans danger à la nourriture, à l'eau, à l'hygiène et aux soins médicaux. L'Organisation dispensera également une assistance aux déplacés vivant dans des familles d'accueil. De plus, l'UNHCR prendra la tête des interventions menées auprès des nouveaux déplacés dans les secteurs des abris, des articles non alimentaires de première nécessité et de la gestion des sites.

Les déplacements de population en cours ou récents nécessitent des ressources supplémentaires, en particulier pour l'aménagement de nouveaux sites d'installation. De plus, l'usage prolongé des abris d'urgence existants entraîne des besoins de réparation et de rénovation. L'intervention de l'UNHCR à Sri Lanka inclut également l'approvisionnement en articles domestiques de base et leur distribution aux déplacés et aux populations d'accueil.

Contraintes

À Sri Lanka, l'action de l'UNHCR est entravée par les risques que la poursuite des hostilités fait peser sur le personnel de l'Organisation et de ses partenaires. À cela s'ajoutent les problèmes d'accès du personnel humanitaire aux zones de conflit, dus notamment à la fermeture des lignes de défense avancées, aux couvre-feux et à la difficulté d'obtenir des permis de travail pour les employés des ONG. Les restrictions imposées au transport des produits de première nécessité et la pénurie de carburant qui sévit dans certaines régions entraînent souvent des retards, voire l'impossibilité d'effectuer les livraisons. La multitude d'interlocuteurs gouvernementaux chargés des questions de déplacement complique également la coopération, la coordination et la défense de la cause des déplacés. Enfin, certaines ONG et institutions gouvernementales manquent de ressources humaines et techniques adaptées.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

L'UNHCR est l'organisme désigné comme « chef de file » de l'action en faveur des déplacés sri-lankais. Le Haut Commissariat applique les mécanismes de coordination

établis dans le cadre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et des centres de coordination/OCHA au niveau des districts. Le Groupe de travail sur les déplacés internes, implanté à Colombo et présidé par l'UNHCR, jouera un rôle essentiel dans la coordination des différents intervenants. Des structures similaires, implantées au niveau des districts, analysent les problèmes de protection à l'échelon local et les relayent auprès du Groupe de travail national en faveur des déplacés.

En étroite coordination avec ses partenaires, l'UNHCR a créé une Cellule de coordination consacrée aux abris, afin de suivre et de guider les interventions de la communauté internationale à Sri Lanka. Cette cellule définit les politiques mises en œuvre en matière d'abris d'urgence, de soutien aux familles d'accueil, d'aide au retour et de fermeture des camps.

Le Haut Commissariat est également membre permanent du Comité consultatif sur les affaires humanitaires présidé par le ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme, auquel participent le ministère de la Défense, le ministère des Affaires étrangères et d'autres ministères compétents. L'UNHCR a été mandaté par cet organisme pour coprésider le sous-comité chargé des affaires de déplacés. Cette structure élaborée tient tous les interlocuteurs gouvernementaux informés des problèmes liés aux déplacés internes.

Afin de garantir la viabilité des programmes, l'UNHCR coopère avec des ONG, ainsi qu'avec des partenaires gouvernementaux au niveau national et à l'échelle des districts et des divisions. Le Haut Commissariat organise également des consultations avec certaines organisations de la société civile et certaines institutions universitaires. Les partenariats avec la société civile sont essentiels pour harmoniser les programmes sur le terrain et engager des ONG comme partenaires d'exécution, en particulier dans le domaine de la mobilisation sociale.

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	7	7
Effectif total	131	131
Fonctionnaires internationaux	23	23
Collaborateurs nationaux	99	99
VNU	7	7
JEA	2	2

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministère de la Construction de la nation et du Développement des infrastructures, ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme, ministère de la Réinstallation et des Services de secours en cas de catastrophe.

ONG : *Campaign for Development and Solidarity*, Centre d'action sociale de Jaffna, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, *Eastern Rehabilitation Organization*, *Refugee Rehabilitation Organization*, *Rural Development Foundation*, Solidar INGO Consortium, Société sri-lankaise de la Croix-Rouge.

Autres : Commission nationale des droits de l'homme de Sri Lanka, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (BSP/ONU).

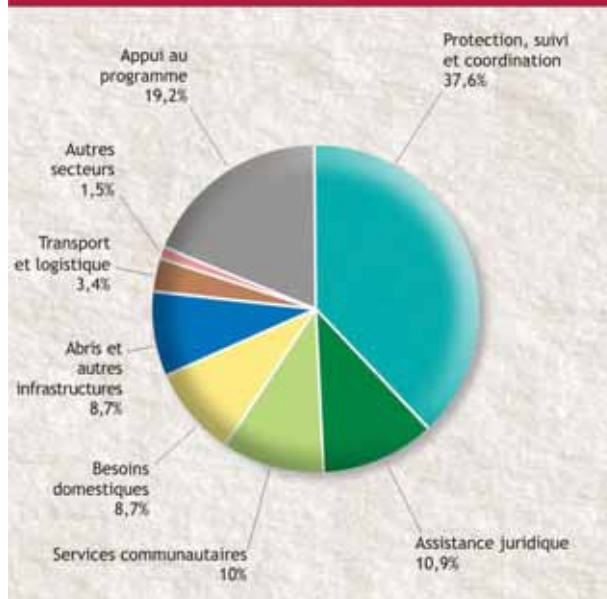
Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministère des Affaires constitutionnelles, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Construction de la nation et du Développement des infrastructures, ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme, ministère de la Réinstallation et des Services de secours en cas de catastrophe.

ONG : *Centre for Policy Alternatives*, *Consortium of Humanitarian Agencies*, *Foundation for Co-existence*, *Legal Aid Foundation*, Mouvement international de la Croix-Rouge.

Autres : AJCI, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*, FAO, FNUAP, HCDH, OCHA, OIT, OMS, ONU-Habitat, PAM, PNUD, DSS, UNICEF.

Budget-programme biennal par secteur 2008-2009



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Protection, suivi et coordination	2 330 145	4 860 652	4 860 652
Abris et autres infrastructures	0	750 000	1 500 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	350 116	175 000	200 000
Assistance juridique	970 512	775 337	2 032 075
Besoins domestiques	598 019	717 380	1 537 925
Éducation	24 594	0	0
Santé	14 757	0	0
Services communautaires	1 169 613	750 072	1 830 000
Transport et logistique	208 390	283 200	600 000
Total des opérations	5 666 145	8 311 641	12 560 652
Appui au programme	1 665 634	2 477 700	2 477 700
Total	7 331 779	10 789 341	15 038 352